

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 7 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 1^{er} juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Dolorès HUDO, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Monsieur Ronan TANGUY.

Pouvoirs :

- Madame Françoise SANTUNE à Monsieur Laurent LAMAND
- Madame Françoise SMESSAERT à Madame Jacqueline HEURTAULT
- Monsieur Damien BARATTE à Madame Michèle BOURBIER
- Madame Aurélie LAMBRE à Madame Marie-Alice DEBUISSE
- Monsieur Guy FRIEDRICH à Monsieur Michel LEBLANC
- Madame Isabelle SIGAUD à Madame Florence DEMOUY
- Madame Emmanuelle DANAN à Madame Dolorès HUDO

Absent : Monsieur Antonio MENDES

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 26 avril 2018 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures, rappelle l'ordre du jour de la séance.

Madame HUDO regrette de ne pas avoir reçu les statuts modifiés du SMOA. Il lui est précisé que la commune n'a pas été destinataire des statuts modifiés complets car il s'agit d'une modification mineure qui sera précisée lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

Madame BOURBIER demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

Ordre du jour

- 1. Renforcement du réseau d'eau potable avec reprise de branchements et remplacement du réseau d'assainissement - Rue de l'Armistice**
 - Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du marché
- 2. Approbation des nouveaux statuts du SMOA et désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour la compétence SAGE**

1. Renforcement du réseau d'eau potable avec reprise de branchements et remplacement du réseau d'assainissement - Rue de l'Armistice

- **Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du marché**

Madame le maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités ci-dessus a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 27 du Décret du 25 mars 2016.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport d'analyses par l'assistant conseil, Madame le maire propose de passer un marché avec DEGAUCHY TP pour un montant de 457 632,20 € HT.

Tranche ferme : 79 729.50 € HT

- Eau potable – Renforcement réseau et reprise de branchements - Rue de l'Armistice (de la rue du Mont Berny à la rue Mélaine)

Tranche optionnelle 1 : 203 556.50 € HT

Rue de l'Armistice (de la Rue Mélaine au camping)

- Eau potable – Renforcement réseau et reprise de branchements
- Eaux usées - Remplacement du réseau et reprise branchements
- Surlargeur pour déroulage câble électrique

Tranche optionnelle 2 : 145 558 € HT

Rue de l'Armistice (de la Rue Mélaine au camping)

- Eau potable –Reprise de branchements
- Eaux usées - Remplacement du réseau et reprise branchements
- Surlargeur pour déroulage câble électrique

Tranche optionnelle 3 : 28 788.20 € HT

- Alimentation eau potable station d'épuration

Il est précisé que le marché doit être attribué dans son intégralité mais que seules les tranches optionnelles choisies seront affermies. En l'occurrence concernant la partie de la Rue de l'Armistice allant de la rue Mélaine au camping seule la tranche optionnelle 1 ou la tranche optionnelle 2 sera affermie.

Monsieur LEBLANC précise que sur la portion allant de la rue Mélaine au camping la canalisation d'eau est en bon état, et que le marché a été ainsi découpé afin de voir quel serait le coût avec changement de canalisation. Celui-ci étant élevé, il est proposé de retenir l'option 2. Par ailleurs, il est proposé de ne pas retenir l'option 3 souhaitée par VEOLIA, non nécessaire et trop onéreuse.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Prendre note du montant de l'offre de DEGAUCHY TP pour un montant de 457 632,20 € HT,
- L'autoriser à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote :

- **Pour : 17**
- **Abstention : 1, Monsieur TANGUY**

2. Approbation des nouveaux statuts du SMOA et désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour la compétence SAGE

Vu la délibération de la commune de Pierrefonds du 08 juin 2009 portant création et adhésion au SMOA,
Vu la délibération du Syndicat Mixte Oise-Aronde du 21 février 2018 portant modification des statuts du SMOA au titre de la compétence GEMA et SAGE,

Vu la délibération de principe du Syndicat Mixte Oise-Aronde du 21 février 2018 portant sur l'adhésion des nouveaux membres au titre de la compétence GEMA et SAGE,

Par arrêté du 15 mars 2018, M. le Préfet de l'Oise a délimité le nouveau périmètre du SAGE Oise-Aronde et constitué la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ainsi, le SAGE Oise-Aronde regroupe, en totalité ou en partie, 92 communes. Pour rappel, le SAGE est un outil de planification définie à l'échelle d'un bassin versant dont l'objectif est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

En parallèle, depuis le 28 mai 2015, le SMOA porte une étude de gouvernance relative à la compétence GEMAPI à l'échelle du territoire Oise-Aronde. Cette étude a organisé la concertation à l'aide d'un comité de pilotage composé d'élus et d'acteurs du territoire. L'étude a abouti à l'adoption d'un scénario consensuel reposant sur le transfert de la compétence GEMA au SMOA.

Au niveau de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), la CCLO exerce cette compétence obligatoire en lieu et place de ses communes membres des syndicats de rivières (SIEARBPA sur Oise-Aronde). En conséquence, par délibération en date du 29 mars 2018, la CCLO se substitue à la commune de Pierrefonds par un mécanisme de représentation-substitution. La CCLO dispose de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité syndical du SMOA au titre de la compétence GEMA.

Afin de mettre en place une organisation cohérente au niveau de la compétence GEMA et de pérenniser l'animation du SAGE Oise-Aronde, il est proposé de modifier les statuts du SMOA, en ce qui concerne la gouvernance, il est proposé de conserver les caractéristiques actuelles. Ainsi, les délégués des 9 EPCI-FP et des 3 communes sont désignés en fonction d'une clé de répartition calculée pour moitié par la population et pour moitié par la surface du périmètre du SAGE. À cet effet, la commune de Pierrefonds dispose de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité syndical du SMOA au titre de la compétence SAGE.

Il convient donc, compte tenu de ces éléments de contexte, d'approuver les nouveaux statuts du SMOA et désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant appelés à siéger au SMOA au titre de la compétence SAGE.

En conséquence, le SMOA sera en charge de la mise en œuvre de la compétence « SAGE » et de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » à l'échelle du bassin versant Oise-Aronde.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde,

Vote :

- **Pour : 15**
- **Abstentions : 3, Madame HUDO, Madame DANAN, Monsieur GOSSOT**

Par ailleurs pour la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant de la commune de Pierrefonds appelés à siéger au comité du Syndicat Mixte Oise-Aronde pour la compétence SAGE, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Délégué titulaire

Madame le maire demande s'il y a des candidats :

- Madame Michèle BOURBIER
- Madame Dolorès HUDO

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement.

Ont obtenu :

- 15 voix : Madame Michèle BOURBIER
- 3 voix : Madame Dolorès HUDO

Est désignée déléguée titulaire de la commune de Pierrefonds appelée à siéger au comité du Syndicat Mixte Oise-Aronde pour la compétence SAGE: Madame Michèle BOURBIER

Délégué suppléant

Madame le maire demande s'il y a des candidats :

- Monsieur Michel LEBLANC
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement.

Ont obtenu :

- 15 voix : Monsieur Michel LEBLANC
- 3 voix : Monsieur Jean-Marc GOSSOT

Est désigné délégué suppléant de la commune de Pierrefonds appelé à siéger au comité du Syndicat Mixte Oise-Aronde pour la compétence SAGE : Monsieur Michel LEBLANC

La séance est levée à 21h22.